

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant:

**Pétition pour une sécurité accrue de la route Essert-sous-Champvent à Peney au lieu-dit Le Pilon
qui subit années après années de graves accidents**

La Commission des pétitions, composée de Mmes Christine Chevalley, Florence Golaz, Suzanne Jungclaus Delarze, Jacqueline Rostan (qui remplace Claudine Wyssa), Lise Peters, Verena Berseth Hadeg et de MM. Michel Miéville (qui remplace Jean-Robert Aebi), Pierre-André Pernoud, Félix Glutz, André Marendaz (rapporteur), Philippe Reymond, Claude Schwab, Jean-Jacques Truffer (qui remplace Gregory Devaud), sous la présidence de M. Jérôme Christen, s'est réunie en date du 22 avril 2009. Mme Marianne Savary est excusée.

Les notes de séance sont élaborées par Mme J. Müller, nouvelle secrétaire que nous remercions vivement. Le président remercie M. F. Ischy pour le travail effectué et fort apprécié pour notre commission des pétitions.

Description de la pétition

Cette pétition a récolté 2970 signatures.

Nous énumérons ci-dessous les différentes questions posées par les pétitionnaires :

- 1.- Pourquoi sur un tel tronçon n'a-t-on pas encore introduit l'interdiction totale de dépasser ?
- 2.- Vu la configuration des lieux, les signaux d'avertissement " double virage " ainsi que les " chevrons virage dangereux représentent une bonne indication, mais restent insuffisants. En effet, en présence de certaines conditions climatiques défavorables (pluie, verglas), cette route devient extrêmement glissante et dangereuse surtout en descente. Même un conducteur expérimenté et prudent doit parfois avoir avec lui un ange gardien ! Pourquoi aucun avertissement de danger n'est-il signalé après la sortie du village de Peney ? (Exemple : route glissante au cas de pluie ou verglas)
- 3.- Pourquoi ose-t-on encore circuler à une vitesse de 80 km/h sur une route aussi pentue que sinueuse ? Ne serait-il pas judicieux de poser un radar fixe dans la descente afin d'éviter que les conducteurs se fassent piéger par la dernière courbe en direction d'Essert-sous-Champvent ?
- 4.- Pourquoi les bouches d'écoulement sont-elles si profondes sans avoir au minimum une grille de protection ?

5.- Serait-il envisageable, comme c'est le cas entre Treycovagnes et Chamblon, d'installer des "trafiblocs", éléments modérateurs de vitesse ?

6.- L'état de revêtement est-il adéquat ? Car l'introduction des 40T sur cet axe de transit frontalier a pu avoir une influence sur sa structure ?

Audition de M. Perry Othenin-Girard et de Mme Valérie Falconnier (membre de la commission de circulation de la commune de Vuiteboeuf), représentant les pétitionnaires, ainsi que de Mme Sylvie Villa, députée au Grand Conseil, accompagnant les pétitionnaires

M. Perry Othenin-Girard transmet à la commission 311 nouvelles signatures. Il parle en premier lieu au nom de M. Jean-Luc Degiez, ancien municipal et syndic de Vuiteboeuf, qui n'a pas pu être présent. Malgré les nombreuses demandes de la commune de Vuiteboeuf pour trouver des solutions au problème et les quelques travaux déjà effectués, le danger persiste. Le tronçon concerné est d'une longueur d'environ de 2 km. Les conducteurs interrogés font part de leur grande inquiétude d'emprunter cette route à la descente et en particulier d'entrer en collision avec un autre véhicule. Cette zone humide et froide rend la route glissante par l'apparition d'hydrocarbures en cas d'intempéries. De plus elle est en dévers et sujette à instabilité. Afin d'inciter les automobilistes à ralentir, des chevrons ont été installés. Les bouches d'écoulement sont trop profondes par rapport au revêtement de la route. Comme relevé par les pétitionnaires, il n'y pas de solution toute faite. Mais des mesures urgentes doivent être prises de la part du service des routes. Il faut envisager des solutions plus conséquentes. L'ancienne route du "Pilon" pourrait par exemple être utilisée afin de créer deux voies distinctes pour la montée et descente. Les différentes propositions relevées dans la pétition doivent être examinées par le service des routes. Les pétitionnaires ne nient pas la nécessité des conducteurs de se responsabiliser, mais pensent qu'il existe tout de même un problème d'infrastructure sur ce tronçon de route.

Audition de M. Paul Graber, du Service des routes

L'autorité responsable de cette route est bien le Canton. M. Graber fait part que le Service des routes (SR) a effectué une radiographie de la route sur un tronçon de 2 km à l'endroit en question. Cette radiographie a porté sur 5 aspects, à savoir sur l'état de la chaussée, la climatologie, l'accidentologie, la géométrie et la "glissance".

Il a été constaté que l'état de la chaussée a été jugé satisfaisant, que la route restait humide longtemps en particulier dans les deux virages dangereux, 14 accidents ont été répertoriés dans le premier virage depuis Peney et 22 dans le second, ce qui fait de ces deux virages des points noirs. Des mesures complémentaires devront être entreprises concernant la géométrie routière et la glissance, à la limite du tolérable selon les normes dans certains tronçons. Le service des routes a mandaté un bureau spécialisé qui est chargé de proposer une série de mesures d'ici la fin mai 2009 et d'en évaluer les coûts. Dans l'attente de ce rapport, plusieurs pistes sont envisagées dans un premier temps. Elles consistent en un changement du revêtement dans les deux virages ainsi qu'en des mesures en termes de limitation de vitesse. La sous-commission des limitations de vitesse en est saisie de suite et examinera aussi la question des moyens. Dans tous les cas, les 6 points relevés dans la pétition seront analysés par le service des routes.

Délibérations

Plusieurs commissaires font part de leur surprise face au peu de mesures prises et au manque apparent d'empressement à en prendre face à la dangerosité de cette route, connue de longue date. Des travaux

conséquents d'amélioration de l'infrastructure auront certes un coût, mais au vu du nombre d'accidents, cela semble impératif. D'autant plus que l'ampleur du trafic sur cette route est de 5000-6000 véhicules jour. Des mesures urgentes doivent être prises en particulier par une sensibilisation de la population, des mesures urgentes de limitation de vitesse, ainsi que la pose d'un meilleur revêtement bitumineux.

Vote

A l'unanimité (14 voix), la commission propose au Grand Conseil de prendre en considération la pétition et de la transmettre au Conseil d'Etat.

Penthalaz, le 29 avril 2009.

Le rapporteur :
(Signé) *André Marendaz*